



## Dérogation aux droits de la personne au Canada: La liste noire des passagers interdits en vigueur

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 18 juin 2007

[Radio-canada.ca](#) 18 juin 2007

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

La liste noire des passagers interdits de vol entre officiellement en vigueur. Mais ce registre établi par le gouvernement canadien dans le cadre de sa lutte antiterroriste est loin de faire l'unanimité.

Cette liste noire comprenant le nom, la date de naissance et le sexe d'une personne susceptible de représenter une menace immédiate à la sécurité aérienne est fournie à tous les transporteurs aériens. Le programme s'applique tant pour les vols intérieurs que pour les vols internationaux en provenance et à destination du Canada. Les voyageurs ne peuvent consulter cette liste. Si un voyageur tente de se procurer une carte d'embarquement et qu'il l'obtient, il apprendra ainsi qu'il ne figure pas sur cette liste.

Pour le moment, le ministre fédéral des Transports, Lawrence Cannon, est incapable de préciser le nombre de personnes qui sont répertoriées dans cette liste. « Ça peut osciller entre 200, peut-être 1500, 2000. Au moment où on se parle, je ne suis pas en mesure de vous dire ça », affirme Lawrence Cannon.

Air Canada a déjà exprimé la crainte que cette nouvelle liste n'entraîne des altercations avec le personnel des comptoirs d'enregistrement des aéroports, s'il faut empêcher des voyageurs de monter à bord d'un vol.

D'autres craignent que la liste ne contienne de « faux positifs », y compris les noms de dissidents politiques que les autorités américaines considèrent comme des menaces plutôt que de véritables terroristes.

« On n'a pas une très bonne idée des critères sur lesquels les bureaucrates vont se baser pour désigner les gens qui sont supposément des dangers à la sécurité aérienne », soutient Charles-Maxime Panaccio, professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Ce printemps, John Williams, député conservateur fédéral d'Edmonton, n'a pas pu monter à bord d'un avion effectuant un vol intérieur parce qu'un Américain portant le même nom que lui figurait sur la liste d'interdiction de vols des États-Unis. Il a fallu près de six semaines avant que la situation ne soit rectifiée.

L'été dernier, le ministère des Transports assurait que le fichier canadien serait révisé tous les 30 jours. Ottawa disait aussi vouloir instaurer un mécanisme de recours extrajudiciaire pour les personnes dont les noms figurent dans ce fichier.

Articles Par : [Global Research](http://Global Research)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)